

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-3/09

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : ONETO Jean-François

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : PICARD Laurence

OBJET : Reclassement d'une section de la RD 112 E dans la voirie communale de Voinsles, et reclassement de sections de la VC 4 et de la VC 8 dans la voirie départementale.

Une section de la RD 112 E sera déclassée dans la voirie communale de Voinsles et des sections de la VC 4 et de la VC 8 seront reclassées dans la voirie départementale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de déclasser la section de la RD 112 E du domaine public départemental, conformément au plan annexé à la présente délibération et de transférer les servitudes qui ont pu être instituées au bénéfice de cette voie ;

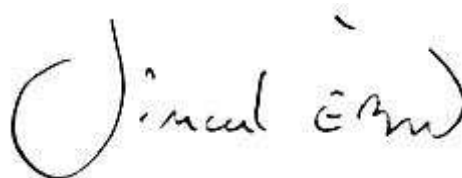
Article 2 : de demander au Maire de Voinsles d'intégrer cette voie dans le domaine public communal, conformément à la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2010, après réalisation des travaux de remise en état ;

Article 3 : de reclasser les sections des voies communales n° 4 et n° 8 dans le domaine public départemental, conformément au plan annexé à la présente délibération avec les servitudes qui ont pu être instituées au bénéfice de cette voie et de les renommer RD 112 E ;

Article 4 : de demander au Maire de Voinsles de déclasser ces voies du domaine public communal, conformément à la délibération du Conseil municipal du 25 octobre 2010.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ